



Accident de la route avec délit de fuite

Par Hanxs

Tout d'abord bonjour/ bonsoir.

Je pense être au bon endroit pour poser ma question alors voilà je vous explique.

Il y a maintenant deux ans, j'ai été victime d'un accident de la route. J'étais à moto et une voiture m'a coupé la route. Quand j'étais au sol, la personne s'est enfuis elle a donc fait si je ne me trompe pas un délit de fuite. Je suis donc allé déposé plainte car une petite mamie bien sympa à réussi à relever la plaque. je n'ai pas eu de nouvelles depuis de la part de la police. Je me demandais donc s'il y avait un délai de prescription pour cela et si je serais indemnisé car j'ai eu des blessures corporelles ?

C'est sans doute une question naïve mais je n'y connais rien. Alors merci pour vos futur réponses je reste à votre disposition pour toute question.

Par Suisse1291

Oui, il y a un délai de prescription, il est de 3 ans.

Voyez d'urgence un avocat pour effectuer le recours sans les formes et dans délais sinon vous ne pourriez plus obtenir quoi que ce soit.

Par janus2

Bonjour,

Qu'a fait votre assureur durant ce temps ?

Par Hanxs

Déjà merci pour vos réponses.

C'est vachement court comme délais je vais contacter un avocat au plus vite. Ensuite concernant mon assurance ils mont payer les réparations de la moto et ils ont remboursé mon équipement c'est tout